

RÉUNION DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 22 mai 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ; MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, MARIE, QUESNEL, TIHY.

Secrétaire de séance : Mme PILLON.

TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution du projet de création du terrain multisports :

- L'Agence Nationale du Sport (A.N.S) a notifié la décision portant attribution d'une subvention d'équipement sportif de 53 632,00 euros,
- Le Conseil Départemental de l'Eure a notifié la décision portant attribution d'une aide départementale de 32 061,00 euros,

Une consultation auprès de plusieurs sociétés a été engagée. Suite aux réponses reçues, le montant global s'élevant à plus de 100 000,00 Euros HT, un marché à procédure adaptée (MAPA) est nécessaire.

En liaison avec les services de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, ce marché a été mis en place. Les résultats sont en cours d'analyses.

Il a été également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, **pour la durée de son mandat**, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **lorsque les crédits sont inscrits au budget**.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

COMPTE DE DÉPÔTS DE FONDS AU TRÉSOR

Le Service de Gestion Comptable (ancienne Trésorerie Municipale) a informé Monsieur le Maire que compte tenu de l'évolution importante des recettes de la régie location de la salle des fêtes, il nous est demandé d'ouvrir rapidement un compte auprès du Trésor.

Il permettra de suivre les recettes et d'envoyer les chèques au centre d'encaissement.

Une convention sera à remplir et à renvoyer au SGC accompagnée d'un arrêté du Maire autorisant l'ouverture du compte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB KAYAK VAL DE RISLE

Une demande de subvention du Club "Canoë Kayak Val de Risle" a été reçue en Mairie après le vote des subventions du 13 mars 2024.

Le Conseil Municipal décide donc d'octroyer une subvention de 300 €, au Club "Canoë Kayak Val de Risle".

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE LA POLICE DE LA PUBLICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la décentralisation de la police de la publicité a été effective au 1^{er} janvier 2024 impliquant la compétence des maires pour assurer la police de la publicité sur leur commune.

À compter du 1^{er} juillet 2024, il y a la possibilité de transférer cette compétence au Président de la Communauté des Communes Pont-Audemer Val de Risle ou de la garder.

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence de Monsieur le Maire pour assurer la police de la publicité sur la commune, au Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle à partir du 1^{er} juillet 2024.

DÉFENSES EXTÉRIEURES CONTRE L'INCENDIE – PROGRAMME 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que des demandes de subventions ont été faites pour la pose de 8 citernes enterrées de 30 m³. 4 citernes seront posées en 2024 et 4 autres en 2025.

- La Préfecture de l'Eure a notifié la décision portant attribution d'une subvention de l'Etat (D.E.T.R) de 39 040,00 euros,
- Le Conseil Départemental de l'Eure a notifié la décision portant attribution d'une aide départementale de 33 460,00 euros,

QUESTIONS DIVERSES

Madame DURAND M. demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de contacter le propriétaire du terrain voisin au sien afin qu'il élague sa haie, car la sortie des véhicules devient très dangereuse ?

Monsieur le Maire lui dit qu'il va prendre contact avec le propriétaire.

Madame DUHAMEL demande s'il serait possible d'étudier un projet de vidéoprotection sur la Commune ? Quelle est la réglementation en vigueur et les aides financières envisageables ?

Monsieur le Maire demande à Madame DUHAMEL de gérer ce projet.

Monsieur LIHRMANN informe le Conseil Municipal que plusieurs livres ont été déposés dans la boîte à livres installée à l'école de Glos-sur-Risle. Des échanges de livres ont lieu, le système fonctionne.

Madame DURAND F. demande s'il serait possible de poser des catadioptrés sur les morceaux de bois posés sur le parking afin de protéger les utilisateurs de la marelle. En effet, lors des locations, les personnes sortant de la salle des fêtes la nuit, pour rejoindre leurs véhicules, peuvent trébucher sur ces morceaux de bois.

Le Conseil Municipal est d'accord pour cet achat. La commande sera passée prochainement.